

## **Avis du Comité d'Entreprise sur le projet d'OPA de la société Gaillon Invest II dans le cadre de la surenchère.**

### **AVIS DEFAVORABLE**

**Résultats des votes : 6 Défavorables, 3 Favorables, 1 Neutre**

### **Motivation de l'avis majoritairement défavorable des élus du Comité d'Entreprise du Club Méditerranée SA**

**du 15 janvier 2015 sur l'OPA en surenchère de Gaillon Invest II**

Après l'audition de l'Initiateur de l'Offre Gaillon Invest II le 12 janvier 2015, le C.E. a constaté une volonté d'apporter des informations plus précises sur la société FOSUN, sur ses investissements dans le monde et sur le rôle de FIDELIDAD quant à la préservation et l'expansion de ses intérêts Européens et particulièrement pour le développement du Club Méditerranée.

L'initiateur a pris soin également de développer le Plan d'Affaires Français et Européen et a informé sur la gouvernance du Club Med et de Gaillon Invest II.

L'ambition de l'Initiateur est de s'appuyer sur le Club Med pour le développement international de sa branche tourisme, en Chine et dans le monde.

Nous notons les engagements suivants pris par l'Initiateur lors de son audition :

- Le maintien des sièges sociaux de Club Méditerranée SA et de Gaillon Invest II et des Directions de Club Méditerranée SA en France
- Aucune délocalisation n'est prévue dans le plan d'affaires
- Communication des comptes consolidés au Comité d'entreprise même en cas de retrait de la Bourse de Paris
- Fosun souhaite être un investisseur de long terme
- Soutien financier de Gaillon Invest II dans l'hypothèse où les résultats de Club Méditerranée ne permettraient pas d'honorer les dettes
- L'Offre est fondée sur le Plan d'Affaires stratégique et financier du Management présenté en novembre 2014
- Joy-View sera une filiale à 100% du Club Med

Cependant, le Plan d'Affaires global n'a pas évolué et nos inquiétudes demeurent sur les volets économique et social.

## Volet économique :

- Actionnariat à plus de 80% unique, sans présence significative française (comme historiquement la Caisse des Dépôts)
- Des progressions de l'EBITDA prévues dans le plan d'affaires non détaillées
- Une augmentation de la dette de 280 M€ qui génère un décaissement annuel supplémentaire de 20 M€ limitant d'autant la capacité d'investissement du Club
- Pas d'association financière des salariés à la réussite du plan d'affaires et de l'entreprise
- Contraintes et conséquences sur le produit, les organisations et les villages liées à l'obligation de réaliser un plan d'Affaires volontariste élaboré par la Direction
- Doute sur la pérennité de l'actionnariat à long terme en l'absence de rentabilité de son investissement alors qu'il se réserve la possibilité de sortir à tout moment
- Craintes sur la capacité à redresser les résultats des villages de la zone Europe-Afrique de 35 M€ en trois ans sans conséquences sur les organisations

## Volet social :

- Aucun plan stratégique RH délivré et aucune vision en matière sociale sur l'avenir des organisations (par exemple Digital/Communication/MKT – Commercial/Ventes – etc), des process et des salariés du Club Méditerranée
- Aucune information sur l'adaptation des Ressources Humaines en concordance avec le Plan Stratégique
- Pression plus forte sur le management en termes économique, financier et RH qui sera répercutée sur tous les salariés
- Ajustement des effectifs en fonction de l'avancement du Plan d'Affaires
- Inquiétudes sur l'avenir des GO/GE villages en termes d'adaptation aux nouveaux marchés

Le Comité d'Entreprise, le 15 janvier 2015